

Décision relative à l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de reclassement administratif, conformément à l'arrêté du 21 octobre 2015, du produit phytopharmaceutique ALL IN ONE

de la société CHEMINOVA A/S

enregistrée sous le n°2018-0664

L'autorisation de mise sur le marché (n°2010613) du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit ALL IN ONE devient second nom commercial du produit de référence ASTEROÏDE.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	ALL IN ONE
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	CHEMINOVA A/S P.O. Box 9, DK - 7620 Lemvig, Danemark
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	486 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine
Numéro d'intrant	2010613
Numéro d'AMM	2010613
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Jusqu'au 15 décembre 2018 pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n° 2010613
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	Jusqu'au 15 décembre 2018 pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n° 2010613

A Maisons-Alfort, le

04 AVR. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)